

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, les 17 février et 9 mars 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 17 février 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem-Ossipow et de M. Alfonso Gomez, pétitionnaires*

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow remercie la commission de les recevoir pour les entendre sur cet objet. Elle relève tout d'abord que bien qu'initiée par les Verts, cette pétition se fait le relais d'une inquiétude répandue au sein de la population genevoise, au sujet des abattages d'arbres. Elle explique que son objectif est de prévoir en ville une couverture arborée suffisante, précisant que cette question deviendra importante à mesure que le réchauffement climatique fera sentir ses effets. Elle ajoute qu'un arbre replanté qui n'est pas du même gabarit n'aura à ce titre pas le même impact que celui qui l'a précédé, et déclare que la pétition souhaite aussi défendre ce concept d'équivalence.

M. Gomez donne ensuite lecture du texte de la pétition «Halte au massacre, moratoire sur l'abattage d'arbres». Il relève notamment l'opacité autour des abattages d'arbres et de leur remplacement, et de citer à ce titre l'exemple de la gare de Champel au pourtour de laquelle était évoquée une forêt de chênes, alors que l'on ne peut y voir aujourd'hui que de petits arbres entourés de béton. Il explique que la pétition propose de limiter la coupe des arbres à ceux qui sont malades, en prenant soin d'informer la population avec transparence. Il dit en outre l'objectif d'arborisation massive et qualitative qu'elle défend sur l'entier du territoire de la Ville. Il déclare après cela que la pétition s'inscrit dans le cadre de la motion du 16 mai 2019 sur l'urgence climatique, et rappelle que de nouvelles coupes d'arbres avaient été annoncées dans la foulée, indiquant que les pétitionnaires s'étaient alors posé la question de la réalité de

la compensation financière ou en nature de ces coupes. Il note à ce titre qu'ils ont pu constater que lors de la dernière législature 1400 arbres ont été coupés pour seulement 700 plantés, précisant que certains investisseurs et politiques préfèrent parfois couper des arbres sans en compenser le coût. Il évoque ensuite les bienfaits d'une quantité suffisante d'arbres, notamment le rôle qu'ils jouent dans la purification de l'air, dans l'oxygénation de la ville, dans la protection contre la canicule, dans le développement de la biodiversité, comme protection sonore, ou encore, mais cela reste à vérifier, comme barrière contre la propagation des ondes 5G. Il déclare qu'accepter la pétition donnerait un deuxième signal, après un amendement sur ce sujet à la proposition précitée, concluant enfin qu'elle viendrait renforcer une prise de conscience générale sur la protection des zones arborées en ville de Genève, et la nécessaire végétalisation de celles-ci.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire annonce faire le lien entre la première pétition traitée ce soir, et celle traitée maintenant, et demande à M. Gomez, étant donné que ces deux pétitions lui seront probablement renvoyées à lui-même, quel sera son arbitrage entre la densification des logements, visible par exemple dans le programme des Vernets, et le programme d'arborisation prévu dans sa propre pétition.

M. Gomez répond que tout ce que demande la pétition c'est que le moratoire soit effectif, tant qu'aucun signe concret d'une arborisation massive ne sera observé. Il relève avoir expliqué à des investisseurs que la démarche n'était pas compliquée, et qu'il suffisait de dégoudronner des terrains pour y planter des arbres, en procédant à un remplacement minimum de un arbre abattu contre trois plantés.

La commissaire demande confirmation du fait que des projets tels que celui des Vernets seront par conséquent retoqués.

M. Gomez précise qu'il n'est pas opposé à ce type de projets, mais estime que leur acceptation passe par le fait que les promoteurs démontrent avant de couper des arbres leur volonté claire d'arboriser en suffisance la zone à construire. Il dit en cela son objectif d'arriver à une couverture arborée de l'ordre de 30% d'ici à 2030, précisant que c'est également là l'objectif du Canton, et notant qu'à l'heure actuelle il convient d'inverser le déficit existant par rapport à cet objectif. Il déclare que si demain il est en charge de l'aménagement, son but sera de faire en sorte que l'abattage des arbres soit compensé avant toute nouvelle construction.

La même commissaire relève encore que ce discours a déjà été tenu précédemment, par exemple dans le projet des Allières, sans qu'il soit vraiment suivi d'effets.

M. Gomez confirme que dans ce cas la compensation n'avait pas du tout eu lieu.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow soulève également le problème de transparence et le manque de communication à la population qui existe sur ces questions. Elle évoque à titre d'exemple le fait que les chiffres concernant les arbres abattus et plantés qui ont été demandés depuis quelque temps n'ont pas encore été donnés, notant que cela est problématique. Elle indique sur ce point que certaines coupes dûment motivées pourraient être acceptées par la population si on les lui expliquait précisément, relevant que cela est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

M. Gomez indique que dans le cas du projet urbanistique de Pierre-Fatio, il devrait être exigé des promoteurs qu'ils dégoudronnent une partie pour y planter des arbres.

Une commissaire indique aborder le point 3 de la pétition, qui indique qu'à un certain gabarit d'arbre abattu, un même gabarit doit lui être substitué, et souhaite savoir comment cela pourrait être fait si un des grands cèdres des Eaux-Vives tombait malade et qu'il fallait l'abattre.

M. Gomez répond qu'il ne faudrait pas planter trois arbres en compensation, mais peut-être une vingtaine, pour se constituer une canopée équivalente. Il indique plus généralement que sur certaines questions des choix politiques devront être faits, étant donné que la surface de voirie n'est pas extensible à l'infini, et qu'il faudra à un moment choisir entre des places de parkings et des arbres en ayant le courage de trancher. Il relève ensuite l'absurdité de cette recommandation de la Ville, qui suggérait aux habitants de venir s'aérer dans les grands magasins lors de la dernière canicule, et explique qu'il serait préférable de constituer le plus possible des îlots de fraîcheur naturels.

La même commissaire, relevant que la nature met du temps à se renouveler, et qu'un arbre de 20 ans ne peut pas être transplanté à la place d'un arbre du même âge qui a été abattu pour des raisons légitimes sans risquer de mourir, constate que d'ici à ce qu'une jeune pousse devienne adulte il faudra passer par des solutions alternatives pour créer de l'ombre, par exemple des bâches anti-UV. Elle demande en ce sens comment il est possible de mettre en lien direct l'abattage d'un arbre qui a 50 ans, et une jeune pousse qui mettra très longtemps avant de pouvoir s'y substituer véritablement.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow répond que c'est précisément pour cela que le moratoire est proposé, car il permet de donner du temps aux jeunes arbres de pousser avant de si nécessaire couper de grands arbres. Elle déclare que l'urgence climatique fait que l'on ne doit plus en l'état couper de grands arbres sans avoir attendu au préalable que de plus petits arbres aient été plantés et aient poussé.

La commissaire cite l'exemple des terrains récemment construits à l'avenue de Chamonix, rappelant que la personne qui les avait cédés avait exigé qu'on n'abatte pas les deux grands cèdres qui s'y trouvaient, et constate que cela a permis de conserver un îlot de verdure dans le quartier. Elle estime que si tout le monde est convaincu qu'il faut éviter d'abattre de grands arbres, elle note que jusqu'à présent l'accent n'a peut-être pas été assez mis sur ce point. Elle conclut néanmoins qu'il est nécessaire d'abattre les arbres malades.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow abonde dans le même sens dans ce dernier point.

M. Gomez ajoute qu'il convient au préalable de veiller à l'entretien et au soin indispensable des arbres malades, et déclare plus généralement que la place des arbres en ville nécessite un changement complet de paradigme qui en fasse un élément central de l'espace urbain, non un élément secondaire comme c'est le cas actuellement. Il note que de cette place secondaire découle le malaise qui préside aujourd'hui souvent à la vie en ville.

Une commissaire évoque l'exemple des tilleuls de la place de la Navigation, qui ont décliné à tel point qu'il a fallu se résoudre à les abattre, et relève qu'il avait alors été expliqué aux habitants du quartier que le réchauffement climatique rendait ces arbres plus fragiles qu'auparavant, et qu'il fallait les remplacer par des spécimens plus aptes à supporter ce type de climat. Elle demande aux auditionnés comment ce genre de situations pourra à l'avenir être géré.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow répond que les Verts demandent à ce que des spécialistes du vivant soient intégrés en amont dans tous les nouveaux projets d'aménagement pour examiner les questions de ce type. Elle indique ensuite qu'il conviendra de s'adapter si certaines espèces souffrent particulièrement du réchauffement climatique, et en privilégier d'autres, plus résistantes.

M. Gomez ajoute qu'il est désormais trop tard pour espérer pouvoir faire se résorber le réchauffement climatique, et qu'il convient dès lors de s'adapter à cette donnée, en particulier dans les villes. Il abonde dans le sens des propos précédemment tenus, et relève qu'il faudra tenir compte du fait que certaines espèces d'arbres sont peu adaptées à ce fait.

La commissaire remarque que la pétition demande à ce que la population soit mieux informée sur ces questions, et demande concrètement sous quelle forme cette information pourrait être donnée.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow répond que des panneaux explicatifs pourraient par exemple indiquer pour quelles raisons des arbres sont abattus lorsqu'ils doivent l'être.

M. Gomez ajoute qu'il conviendra aussi d'expliquer comment ils ont été ou seront remplacés. Evoquant le cas du réaménagement de la plaine de Plainpalais,

où il avait été débattu du fait que les arbres coupés étaient tous malades ou non, il fait observer que la confiance en la matière ne se décrète pas, mais doit s’instaurer par des politiques publiques qui expliquent pourquoi ces arbres ont été abattus, et comment leur coupe a déjà été compensée. Il relève qu’il y aura toujours probablement des méfiances sur le bien-fondé de ces explications, mais note l’importance à tout de même prendre la peine d’informer la population. Il évoque à ce titre le cas des arbres de la place des Augustins dont il a été dit qu’ils étaient malades et devraient probablement être abattus, et relève que cet état ne se perçoit pas à l’œil nu pour le profane, et qu’il faudrait par conséquent expliquer précisément de quoi ils souffrent à la population.

Un commissaire dit tout l’intérêt qu’il porte à cette pétition, mais constate que dans le même temps 8000 personnes, des familles, des membres de la classe moyenne, sont en attente d’un logement, et souhaite savoir ce que les pétitionnaires répondent à cela.

M. Gomez répond qu’à l’heure actuelle 40 000 logements sont dans les pipelines, en intégrant le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et les Communaux d’Ambilly. Il relève ensuite que le fait de ne pas pouvoir abattre un arbre n’empêchera pas de construire de logements, en particulier sociaux, dont certains sont par ailleurs déjà en train d’être érigés. Il note secondement que depuis 2007, 35% de logements d’utilité publique ont été construits, et fait remarquer qu’il s’agirait d’inverser la tendance, en se demandant réellement pour qui l’on construit. Il indique qu’il faudrait par exemple en ce sens confronter ces 8000 demandes pour du logement d’utilité publique à la construction incessante de nouveaux bureaux. Il déclare en tout état de cause qu’il existe bien d’autres méthodes pour répondre à cette demande que d’opposer les arbres au logement social.

Une commissaire demande confirmation du fait qu’à Genève il n’existe pas de règle quant à la circonférence des arbres qu’on peut ou ne peut pas abattre.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow estime que cela démontre bien qu’une réflexion sur les arbres dans l’espace urbain doit s’approfondir, et indique que c’est l’objectif poursuivi par la proposition d’intégrer des spécialistes de la nature dans les nouveaux projets d’aménagement. Elle ajoute que sur le point évoqué par la commissaire, il conviendra de préciser les règlements sur les grands arbres.

La même commissaire souhaite savoir si ces règlements intègrent à l’heure actuelle des éléments liant l’autorisation d’abattage éventuelle à une circonférence maximale.

M. Gomez répond par la négative.

Le président relève qu’il est pour le moins étonnant que les Verts se profilent particulièrement sur ce sujet, rappelant que M<sup>me</sup> Burger avait indiqué qu’au sein de son groupe 50% des membres étaient favorables à l’abattage des arbres,

tandis que 50% y étaient opposés. Il évoque ensuite le cas d'un projet récent de construction de logements qui impliquait la destruction d'une partie d'une forêt au Petit-Saconnex, rappelle que les Verts l'avaient soutenu et que seuls l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois s'y étaient opposés. Il se demande dès lors s'il n'est pas quelque peu électoraliste de lancer une pétition de ce type pour prouver que les Verts sont à 100% écologistes.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow indique que les Verts sont pleinement engagés dans la défense de l'écologie, et précise que la position qu'ils ont progressivement prise sur la question des arbres est également le fruit d'une évolution et d'une prise de conscience plus large.

M. Gomez ajoute que les Verts défendaient déjà les forêts alors que le Mouvement citoyens genevois n'existait même pas.

Le président demande si cette défense des arbres était aussi unanime au sein de leur parti entre 2016 et 2018.

M. Gomez répond qu'entre-temps le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été publié et que des pics de chaleur ont eu lieu en Ville de Genève. Il explique que c'est de ces deux éléments majeurs qu'il a été décidé de mener une réflexion à l'avenir plus approfondie sur les déclassements évoqués. Il note qu'il est désormais clair qu'il convient de ne pas construire dans des zones humides ou très arborisées, ainsi que sur des terrains agricoles. Il ajoute néanmoins qu'à l'époque déjà, une partie du groupe des Verts s'était opposée à la coupe des arbres sur la plaine de Plainpalais.

Le président rétorque que le Mouvement citoyens genevois était néanmoins le seul parti qui était allé au référendum pour s'y opposer.

M. Gomez rétorque que les Verts avaient déposé un amendement qui demandait que les arbres soient transférés plutôt qu'abattus.

Un commissaire remarque que bien que cette pétition soit attrayante, il ne comprend pas bien pourquoi elle a été adressée à la Ville de Genève, rappelant les propos d'une commissaire constatant que c'est d'ailleurs M. Gomez lui-même qui sera sans doute chargé de la traiter. Il déclare ne pas voir quels pourraient être les moyens d'action de la Ville pour faire respecter ce moratoire, ce d'autant que le Conseil municipal en a déjà voté un. Il relève que toute la question réside ici dans le fait de savoir comment un magistrat communal peut faire respecter un moratoire accepté par le Conseil municipal, et note que pour l'Etat, si une demande d'autorisation de construire lui est adressée, et que cette demande respecte le plan localisé de quartier (PLQ), il n'a d'autre choix que de l'accorder, que des arbres soient abattus ou non. Il fait observer en ce sens que ces questions se décidant au niveau cantonal, il eût été préférable d'adresser la pétition à cet échelon, d'autant que c'est un Vert qui est en charge du Département du territoire (DT).

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow précise que le moratoire demandé par la pétition ne vaut que tant qu'une arborisation massive n'est pas mise en œuvre, et déclare que c'est là son but. Elle indique que le chiffre de 30% évoqué précédemment provient de l'étude qui avait été menée par la Ville de Genève sur les arbres.

Le même commissaire dit bien entendre ce point, mais souhaite savoir comment concrètement la Ville pourrait intervenir pour mettre en œuvre les demandes de la pétition quand des privés reçoivent une autorisation de construire et respectent par conséquent les zones et les plans d'affectation, et estime que cela est à son sens impossible.

M. Gomez indique qu'une initiative actuellement à l'étude au Grand Conseil prévoit de faire en sorte que les communes puissent proposer leurs propres PLQ. Il explique que le but qu'elle poursuit est précisément de donner une marge de manœuvre à ces communes sur les autorisations de construire, et relève qu'alors la Ville serait en mesure d'exiger de privés qu'ils compensent les arbres abattus par de nouvelles plantations. Il estime que l'on ne peut pas encore dire quelle est la marge de manœuvre de la Ville sur le programme des Vernets, mais observe qu'il faudrait compenser les 106 arbres abattus par la plantation de 300 nouveaux arbres sur une surface proche. Il évoque néanmoins la faible marge de manœuvre qui réside par exemple dans la manière dont sera construite l'école, et relève qu'elle pourrait être construite sur deux étages et non sur un seul comme il est actuellement prévu, pour permettre la création de surfaces d'arborisation. Il déclare que les magistrats de la Ville doivent faire preuve sur ce dossier d'une réelle volonté politique, et qu'elle doit exiger à l'avenir que l'on ne pourra déclasser ou construire si l'on ne peut pas compenser l'abattage des arbres.

Le même commissaire fait remarquer que cela demande donc un changement de loi au niveau cantonal.

M. Gomez rétorque que la Ville peut déjà intervenir lorsqu'elle agit en qualité de promoteur, et note que si la nouvelle loi est acceptée au niveau du Canton, elle pourra intervenir directement sur les autorisations de construire. Il indique qu'à son sens cette proposition telle que formulée dans l'initiative évoquée sera acceptée dans un futur proche, car elle séduit les communes. Il estime par conséquent que pour y répondre le Canton devra au moins lui opposer un contre-projet, qui prévoirait probablement de conserver la planification des zones en mains cantonales.

Un commissaire souhaite avoir confirmation du fait que si un PLQ permet à un privé de construire, et que cette construction nécessite l'abattage d'un arbre, l'on ne pourra de toute manière pas s'y opposer.

M. Gomez répond que l'on ne pourra que compenser cet abattage.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils ont procédé à une estimation du coût qu'engendreraient ces compensations.

M<sup>me</sup> Amsellem-Ossipow répond que la question du coût n'a pas encore été étudiée précisément, mais relève qu'au vu de l'urgence climatique, les Verts souhaiteraient en faire une priorité dans le budget communal.

### **Séance du 9 mars 2020**

#### *Vote*

La commission accepte le renvoi de la pétition P-413 au Conseil administratif par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

*Annexe: pétition P-413*



## Pétition

Aux autorités municipales de la Ville de Genève

**ARBRES ABATTUS EN VILLE DE GENÈVE : HALTE AU MASSACRE !**

**POUR UN MORATOIRE SUR TOUTE NOUVELLE COUPE D'ARBRE !**

Nous, habitant.e.s, travailleuses et travailleurs, associations, groupements, collectifs, ne pouvons plus supporter :

- que dans un contexte d'urgence climatique, rien ne soit fait concrètement pour améliorer la couverture arborée de la Ville de Genève (les autorités présentent un Plan stratégique de végétalisation en juillet, mais ne le concrétisent pas dans le projet de budget 2020...);
- l'opacité générale qui règne autour de l'abattage des arbres.
- qu'à la halte du CEVA de Champel-Hôpital, on nous ait promis une « forêt de chênes » (selon le concours mandaté par la Ville en 2012) et qu'on se retrouve, au final, avec des arbres dans 60cm de terre et entourés de béton ;

Dès lors, nous demandons :

- Qu'un **moratoire** sur toute nouvelle coupe d'arbres soit effectif, tant que nous ne voyons pas les signes concrets d'une arborisation massive le territoire de la Ville de Genève ;
- Que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou la population puissent être abattus, selon des **explications** dûment signifiées à la population ;
- Que, dans tous les cas, **trois arbres** de développement similaire soient **replantés à proximité** d'un arbre coupé ;
- Que les autorités fassent preuve de la **transparence** la plus totale lorsque des abattages d'arbres sont prévus ;
- Que dans un contexte d'**urgence climatique**, les autorités municipales **arborisent massivement et qualitativement** l'entier du territoire de la Ville de Genève.

	Nom (majuscule)	Prénom usuel	Adresse de domicile	Adresse email (facultatif)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**Cette pétition peut être signée par toutes et tous jusqu'au 30 novembre 2019.**

Les feuilles de signatures sont à renvoyer, au plus vite et même partiellement remplies, à : Les Vert.e.s Ville de Genève, CP 345, 1205 Genève